

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2016**

L'an deux mille seize, le quinze janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

Tous les Conseillers étaient présents, à l'exception de :

- M. Pierre GRESS qui a donné pouvoir à Mr Stéphane BONU
- M. Pierre MARCAUD, excusé

M. Stéphane DENIZOT arrivé à 19H35

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la facturation d'un store de la salle polyvalente suite à une dégradation d'un usager. Les élus à l'unanimité, acceptent cette proposition.

## **1. Désignation du secrétaire de séance**

Madame Céline GARNIER est nommée secrétaire de séance.

## **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2015**

Madame Céline GARNIER donne lecture du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2015, celui-ci n'appelant aucune observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité.

## **3. POINT SUR FINANCES**

Madame Céline GARNIER présente la situation financière au 15 janvier 2016 (exercice 2015): en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 406 158,02 € et les recettes à 414 654,89 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 133 621,16 € et les recettes s'établissement à 225 931,16 €.

Monsieur le Maire fait part aux conseillers qu'une économie de 11 000 € (soit 9%) a été réalisée en fonctionnement par rapport à l'année 2014 concernant les charges générales (énergie, contrats...). Mais les dépenses totales de fonctionnement augmentent malgré tout de 12000 € car, dans le même temps, les charges du personnel et charges de gestion courante ont augmenté. On constate également pour l'année 2015, une baisse des recettes de 30 000 € environ, notamment concernant les dotations de l'Etat. Le CA sera voté lors du prochain conseil municipal. Une réflexion doit être engagée afin d'augmenter les recettes de fonctionnement et de minimiser les dépenses sur les prochains exercices budgétaires. Une réunion de la commission « Finances » élargie aura lieu début mars.

## **4. DECISION MODIFICATIVE BUDGET FONCTIONNEMENT 2015 (délibération)**

Madame Céline GARNIER explique aux conseillers qu'il est nécessaire de procéder à un transfert de crédits en section de fonctionnement. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'effectuer une décision modificative sur l'exercice 2015 du budget général comme suit :

### **SECTION FONCTIONNEMENT :**

#### **Crédit à déduire « CHAPITRE 022 »**

- 350 € du compte 022 « dépenses imprévues »

### **Crédit à ouvrir « CHAPITRE 014 »**

350 € au compte 7391171 « Dégrevement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs »

## **5. IAT AGENT ADMINISTRATIF POUR RECENSEMENT(délibération)**

Monsieur Sylvain DUMAS explique aux élus que Mme MARTIN Elodie, Agent Titulaire de la Commune a été désignée comme agent recenseur pour le recensement de la population qui aura lieu sur FARGES du 21 janvier au 20 février 2016. Afin de lui verser sa rémunération de recensement le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui verser une indemnité d'administration et de technicité de 500 € (brut). Celle-ci sera versée en une seule fois sur son traitement du mois de mars 2016.

## **6. INVESTISSEMENTS 2016**

Afin de préparer le budget primitif, le Conseil Municipal dresse la liste des projets d'investissement éventuellement prévisibles :

- Voie Communale 5 (aménagement)
- Bassin de rétention situé en amont du futur lotissement de M. PRIN
- Salle des fêtes
  - Accessibilité (ADAP), Parking, Evacuations des eaux usées, chauffage et mesures d'isolation
- Voirie :
  - Chemin neuf, Place Chevrier
  - Achat du terrain de M. Jeannin
- Panneaux électoraux
- Appareil photo numérique pour accueil périscolaire
- Guirlandes de Noël
- Aspirateurs à feuilles
- Détecteur de monoxyde de carbone pour bâtiments
- Eclairage public
- Pompe et tuyau pour arrosage
- WC école maternelle
- ...(liste non exhaustive)

Seulement certaines de ces dépenses seront susceptibles d'être financées pour l'année 2016. Ceci sera étudié lors de la commission « finances » élargie début mars (Préparation BP 2016).

## **7. AUTORISATION DE COUPE ET RECOLTE DE BOIS « PARCELLES ZC 105 et 106 » (délibération)**

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il a sollicité à M. Joël PETIT, responsable de l'Entreprise Multi Pro Services pour la coupe et l'achat du bois (acacias) provenant des parcelles cadastrées ZC 105 et 106 appartenant à la Commune. M. Joël Petit propose de couper et d'acheter les coupes de bois provenant de ces parcelles au prix de 800 € TTC. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'Entreprise MULTI PRO SERVICES.

## **8. BILAN DE FONCTIONNEMENT ACCUEIL PERISCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2015**

### **a) Accueil Périscolaire :**

**HEURES ENFANT déclarées à la CAF**

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1486 h	3128 h	5728 h	5866 h	5889 h	7396 h	8530 h +1103h	7578h +3040 h	8319 h + 3186 h

### **Estimation des charges Accueil de loisirs périscolaire année 2015**

Total des charges : 54 946 € (estimation)

Total des recettes : 29 589 € (CAF : 16 922 €, ETAT : 3900 €, USAGERS : 8767 €)

Prix de revient : 54 946 € / 11505 = 4,77 € / Heure de présence pour 1 enfant

Rappel prix de revient 2014 : 4,96 €

### **b) Fréquentation du restaurant scolaire**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Nb Repas Enfant</b>	2686	3897	3360	3342	3765	4389	4897	5276
<b>Moyenne</b>	19.5	28	24.2	24	27.3	31.3	35.4	37,7

### **Estimation des charges restaurant scolaire année 2015**

Total des charges : 35 689 € (estimation)

Total des recettes : 21 245 €

Coût réel d'un repas: 35 689 € / 5276 = 6,7 €

Rappel 2014 : 6,9 €

Reste à la charge de la commune : 14 444 € soit 2,70 € par repas

La commission « Ecoles » se réunira le mardi 26 janvier 2016 à 18h15.

## **9. VENTE PARCELLES ZC 64 ET ZC 89**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que lors de la réunion du 2 octobre dernier, les Conseillers avaient décidé de vendre deux parcelles (ZC 64 et ZA 89) appartenant à la commune. Après avis des domaines, les élus décident de fixer le prix de vente de la parcelle cadastrée en ZC89 d'une superficie de 83 a 00 ca à 2 800 €. M. PICHET Robert s'est fait connaître comme acquéreur potentiel. M. le Maire est chargé de prendre contact afin de lui soumettre cette proposition.

## **10. DEMANDE FDSEA ET JEUNES AGRICULTEURS**

La FDSEA 71 (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) et les Jeunes agriculteurs de Saône et Loire, dans un courrier adressé en mairie le 1 décembre dernier, demandent à la Commune de les soutenir suite à une conjoncture difficile. Ce soutien consisterait à l'obtention d'une minoration ou à une exonération de la Taxe sur le Foncier non Bâti. Après discussion, les Conseillers à la majorité, autorisent monsieur le Maire à effectuer une démarche dans ce sens. Un courrier sera envoyé à la Direction Départementale des Finances Publics afin d'appuyer cette demande.

## **11. DISPOSITIF HABITAT CONSEIL**

Ce point est reporté à la prochaine réunion de conseil municipal.

## **12. FACTURATION D'UN STORE DE LA SALLE POLYVALENTE SUITE A DEGRADATION PENDANT LA LOCATION DES 19 ET 20 DECEMBRE 2015**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que lors de la location de la salle polyvalente des 19 et 20 décembre dernier, un rideau de la salle à été dégradé. Ce store ne pouvant pas être réparé, mais devant être changé, un devis a été demandé à l'entreprise GELIN. Le montant de celui-ci se monte à 246 € TTC. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de facturer au locataire de la salle polyvalente la moitié du montant du store (devis n° 2016-109 de l'entreprise GELIN) soit 123 € TTC.

## **13. QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Sous-préfet de Saône et Loire Jehan-Eric WINCKLER, Mme la députée Cécile UNTERMAIER, M. le sénateur Jérôme DURAIN, les Conseillers Départementaux Mme Françoise VERJUX-PELLETIER et M. Raymond GAUTHIER, M. Alain GAUDRAY, Conseiller Communautaire délégué du GRAND CHALON seront présents aux vœux de la municipalité, le 16 janvier prochain.
- Le Farg'Infos est réparti pour distribution. M. le Maire remercie Pierre GRESS pour son investissement dans cette mission.
- La réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, prévue le 8 février à Mellecey est annulée.
- Prochaine réunion de Conseil Municipal le 12 février 2016 à 18H00.

Le Maire

Sylvain DUMAS